

À PARTIR DE JANVIER 2023 LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS ÉVOLUE



La plupart des foyers de l'agglomération seront équipés :

- D'un **nouveau bac à couvercle jaune**, destiné aux déchets **recyclables** (emballages et papiers) ;
- D'un **nouveau bac à couvercle bordeaux**, destiné uniquement aux ordures ménagères non recyclables ;
- D'un **composteur** destiné aux déchets alimentaires (restes de repas, épluchures, ...) et aux petits déchets verts dans la plupart des maisons individuelles.

1) Pourquoi la réorganisation des systèmes de collecte est-elle nécessaire ?

- Pour réduire l'enfouissement

Roannais Agglomération a collecté et enfoui 25 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles issues de votre poubelle verte en 2021.

La réglementation impose de réduire de moitié les déchets enfouis à l'horizon 2025 (soit 12 500 tonnes)

- Pour maîtriser les coûts

La hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), imposée par l'état et perçue à la tonne enfouie, aura pour conséquence une augmentation des coûts des déchets enfouis.

- Pour valoriser nos déchets

L'analyse des ordures ménagères effectuée en 2021 révèle encore un nombre important de déchets recyclables dans nos poubelles (69%, soit l'équivalent de 170 kg/habitant/an).

Ces matières recyclables ne doivent plus se trouver dans les bacs à ordures ménagères.

- Pour renforcer la proximité du service public

La collecte des emballages et des papiers s'effectuera en porte à porte à partir du 1^{er} janvier 2023, permettra aux habitants de disposer d'un service au plus près de chez eux, pour trier leurs déchets.

2) Comment va s'effectuer la mise en place de ces nouveaux services ?

Dans un premier temps, des agents assermentés et missionnés par Roannais Agglomération, se présenteront à votre domicile de mars à juin 2022 pour réaliser une enquête qui permettra d'estimer votre volume de déchets familiaux, déterminer votre future dotation en bacs et de déterminer les modalités d'installation.

Cette étape est importante : elle permettra la distribution des nouveaux équipements indispensables à la collecte de vos déchets.

En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres, vous invitant à contacter les services et convenir d'un rendez-vous.

Attention : sans rendez-vous, aucun bac ne pourra vous être délivré !

À la suite de cette enquête, et à partir de septembre 2022, vos bacs, accompagnés des consignes de tri, vous seront livrés.

Si vous habitez en logement collectif, vous n'aurez pas besoin de répondre à l'enquête. En effet, les éléments de réponses seront fournis par votre bailleur, régie ou copropriété.

3) Est-ce que tous les foyers des 40 communes de Roannais Agglomération auront un bac d'ordures ménagères et un bac de déchets recyclables ?

Cette réorganisation a pour objectif d'étendre le service en porte à porte au maximum avec le souhait que 90% des foyers soient collectés en porte à porte tant pour les ordures ménagères que les emballages et les papiers.

Cependant, pour des problématiques de places, des raisons de sécurité ou de voirie, certains lieux ne pourront pas être équipés. Des points d'apport volontaire (bac collectif ou colonne aérienne) seront donc mis en place pour les habitants concernés.

4) Est-ce que je vais garder mon ancien bac ?

NON, vos anciens bacs seront obligatoirement ramassés par le fournisseur en même temps que la livraison des nouveaux bacs.

Les anciens bacs verts ne seront plus collectés par les services de l'agglomération.

5) Puis-je demander un bac plus petit ou plus grand que celui distribué ?

Non, pour la mise en place des nouvelles collectes, le calcul du volume des bacs est fixe et en rapport avec le nombre de personnes au foyer. Cela va nous permettre de vérifier la cohérence entre la capacité donnée et les fréquences de collecte les deux premières années.

Cependant, des réajustements pourront intervenir à moyen terme, d'ici 2024.

6) Si j'ai déjà un composteur, pourrais-je disposer d'un composteur supplémentaire ?

Si vous avez bénéficié d'une dotation gratuite de Roannais Agglomération depuis août 2019, vous ne pourrez pas disposer d'un nouveau composteur.

Si vous disposez déjà d'un composteur acquis à titre personnel, vous pourrez accepter ou non la dotation de Roannais Agglomération.

7) Je trie, mais où vont mes déchets ?

Les déchets sont collectés et triés séparément.

Les ordures ménagères sont enfouies au centre d'enfouissement de Cusset (03). Les emballages sont triés au centre de tri de Paprec à Chassieu (69) et sont envoyés dans des filières de recyclage ou de valorisation énergétique en Europe.

Ce schéma de traitement sera aussi valable avec la mise en place des nouveaux bacs jaunes.

8) Est-ce que je vais payer plus cher ?

Actuellement la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) que vous payez, finance l'intégralité du coût du service déchets ménagers incluant frais de fonctionnements et investissements pour la collecte des ordures ménagères, les collectes sélectives (points tri + déchèteries) et le traitement des déchets.

Le taux de cette taxe est de 9 % pour l'ensemble des 40 communes de Roannais Agglomération.

Roannais Agglomération fait le nécessaire pour maîtriser ses coûts de collecte et de traitement des déchets et ainsi limiter leur augmentation. Pour cela, il est important de réduire drastiquement les déchets enfouis.

Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas !